

P R E A V I S M U N I C I P A L

69/2006

DEMANDE D'ADMISSION A LA BOURGEOISIE DE LA COMMUNE DE CHESEREX

en faveur du requérant Graham KAYE

Délégué municipal :
Monsieur Jacques Ansermet, syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En date du 23 novembre 2005, l'Office fédéral des migrations a autorisé

Monsieur Graham KAYE,

de nationalité britannique, né le 21 novembre 1953, à se faire naturaliser dans le canton de Vaud. Dans le cadre de cette procédure, il incombe à la Municipalité de demander au Conseil communal d'admettre le requérant à la bourgeoisie de Chésereux, à la suite de quoi sa demande sera soumise à l'approbation du Législatif cantonal pour l'octroi de la naturalisation vaudoise.

Monsieur Graham Kaye réside en Suisse, dans notre région, depuis 1983 et à Chésereux dès son arrivée jusqu'en 1986, puis de 1993 à 2001. Actuellement, il est domicilié à Gland. Initialement professeur de golf indépendant, à Bonmont notamment, il est depuis 1996 l'entraîneur de l'équipe helvétique de golf.

En Suisse depuis plus de 20 ans, Monsieur Kaye est bien assimilé à nos us et coutumes. Il se déclare très attaché à notre pays et à notre région, où il a tous ses amis et connaissances.

Considérant que la demande du requérant satisfait aux exigences légales en la matière, il apparaît que cette dernière peut être acceptée par le Législatif communal sans difficulté.

Rappelons qu'en vertu de l'application de l'article 69 de la nouvelle Constitution vaudoise, laquelle est entrée en vigueur le 14 avril 2003, la procédure de naturalisation est gratuite, tant sur le plan cantonal que communal, à l'exception du prélèvement d'émoluments. Ce principe est appliqué à Chésereux pour chaque demande de naturalisation, quelle que soit l'issue de cette dernière.

.../...

DECISION

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésereux

- Dans sa séance du 16 mars 2006
- Vu le préavis de la Municipalité No 68/2006
- Entendu le rapport de la Commission de naturalisation
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **d'admettre Monsieur Graham KAYE à la bourgeoisie de la commune de Chésereux.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 février 2006.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

J. Ansermet

La Secrétaire :

J. Sager